

Prix étudiant – IFA- Lehérissel-Dibout

I - Objet de l'épreuve

Vous êtes devant le juge français. Il s'agit d'un procès fictif. Vous n'aurez pas à vous demander quelle est la juridiction saisie, ni à quel stade du contentieux l'affaire se présente. Vous supposerez le juge compétent pour trancher les questions soulevées. Vous n'aborderez donc pas le sujet sur un plan procédural. Vous vous en tiendrez au seul débat de fond.

Il vous appartient de développer les arguments « pour » et « contre », en vous plaçant alternativement du point de vue de l'administration et du contribuable. Vous imaginerez donc, d'une part, les moyens que l'administration serait susceptible de mobiliser pour justifier sa position et, d'autre part, les moyens qui pourraient être opposés par le contribuable en réponse à la thèse défendue par l'administration.

Il est précisé que, dans l'articulation de la position soutenue par l'administration, vous vous en tiendrez strictement au fondement légal avancé par l'administration, tel que ce fondement est présenté dans l'énoncé du sujet.

Le déroulement de l'épreuve se fera en deux temps (un déroulé vous sera adressé) :

- le matin, vous présenterez au jury, pendant 10 minutes, la thèse de l'administration puis celle du contribuable ;
- l'après-midi, les 4 candidats sélectionnés tireront au sort (i) leur binôme et (ii) la position à défendre (« *administration* » ou « *contribuable* ») et plaideront devant le jury.

II – Faits

NB. : on se placera en 2030 (en considérant la fiscalité 2026 à droit constant).

Scandale sur la riviera, Monsieur Léon Morin, prêt à tout pour réussir, a eu le magnifique itinéraire d'un enfant gâté mais semble avoir la scoumoune depuis quelques temps...

Monsieur Morin dispose d'un vrai talent d'entrepreneur accompagné d'une véritable compétence en matière de gestion financière, souvenir de ses premières années d'activité dans la gestion de fonds.

Jusqu'en 2022, Monsieur Morin était à la tête d'une entreprise de transport dont le siège était à Marseille. A la tête de cette entreprise, il apprit à maîtriser cette activité, ses contraintes, sa réglementation.

En 2022, il cède son groupe mais conserve la propriété de l'immeuble qui était le siège. Il s'agit d'un bel immeuble dans Marseille, dans lequel il établit sa résidence principale, adossé à d'importants entrepôts.

En 2023, Monsieur Morin est approché par un ancien concurrent Monsieur Alain, dit le Magnifique, qu'il connaissait de loin mais dont il avait été toujours admiratif. Monsieur Alain est établi en Espagne depuis de longues années et a développé un groupe qu'il souhaite céder à Monsieur Morin, voyant en lui son héritier. Monsieur Alain lui cède donc sa participation dans la holding du groupe, *Scorpio Srl*, société établie à Barcelone, en Espagne.

Monsieur Morin devient donc actionnaire majoritaire de *Scorpio Srl* à hauteur de 90 %. Les 10 % sont détenus par la Casse Bank, une banque espagnole qui avait reçu les titres dans le cadre d'un revers en affaires de Monsieur Alain. Les droits de Casse Bank sont toutefois très limités : elle est présente au *board* à titre consultatif et ne dispose en réalité que d'un droit d'agrément en cas de vente des parts. Elle a bien entendu agréé l'acquisition par Monsieur Morin.

Monsieur Morin devient également dirigeant de *Scorpio Srl* à compter de décembre 2023.

Lorsqu'il rachète *Scorpio Srl*, cette dernière possède les actifs suivants :

- 100 % des titres d'une filiale espagnole *Jo Caballero Srl* qui exploite une entreprise de bus sous la marque *chitchat bus*. Cette société exploite 5 bus qui font des liaisons entre Barcelone et Madrid. L'activité n'est pas très florissante ;
- 100 % des titres d'une filiale espagnole qui détient plusieurs restaurants à Barcelone et Madrid exploités sous la marque *Bel' Mondo*. L'activité est florissante et représente une valeur significative des actifs de la holding espagnole ;
- un bateau amarré au port d'Anvers. L'endroit plaît peu à Monsieur Morin, mais Monsieur Alain aimait bien passer un week-end à Zuydcoote de temps à autre ;
- plusieurs participations diverses minoritaires et majoritaires, dans diverses sociétés cotées et des fonds. Ces participations ne faisaient pas l'objet d'une gestion active.

Monsieur Morin est plutôt un homme pressé et fait rapidement évoluer *Scorpio Srl*. Son expérience dans la gestion d'entreprises, particulièrement dans le secteur du transport et ses compétences financières l'ont incité à revoir l'organisation de *Scorpio Srl* :

- *Scorpio Srl* en soi reste une holding disposant de peu de personnel. Il y a désormais un comptable, Monsieur Valéra, embauché en 2024 qui tient la comptabilité de la holding et des filiales et suit des investissements financiers. Il dispose d'un bureau dans les locaux *Jo Caballero Srl*. Fêru de technologie, Monsieur Morin a doté *Scorpio Srl* d'un outil d'IA très performant qui permet une gestion autonome des aspects administratifs. Monsieur Morin est fier des PV de *boards* qui sont bien écrits en langue espagnole par cet outil. Tout tourne sans que Monsieur Morin ne soit présent en permanence. Il vient une fois de temps en temps (une fois par mois environ) et passe trois fois par an une semaine de vacances à Barcelone.

- Fort de son expérience financière, Monsieur Morin a rationalisé les investissements financiers de *Scorpio Srl*. Il a décidé des orientations financières à donner et a été assisté dans l'exécution de ce projet par Monsieur Valéra et par Monsieur Joss Beaumont, le nouveau directeur financier de *Jo Caballero Srl*. Ce dernier est français et habite en France à la frontière espagnole.
- Sous son impulsion, la filiale *Jo Caballero Srl* est redevenue bénéficiaire (ce qui donne lieu à des dividendes significatifs). Les bureaux de Barcelone se sont considérablement développés. 15 personnes y travaillent pour développer l'activité de transport, organiser la vente de billets... La ligne Barcelone-Madrid est renforcée.

Une autre ligne est ouverte : la ligne Barcelone-Marseille. Cette seconde ligne fonctionne très bien et les bus sont pleins. Ils utilisent systématiquement la même route, respectent des horaires très stricts et des arrêts systématiquement identiques à horaires réguliers. Tout est parfaitement minuté, c'est le cœur de la fiabilité de la ligne. Les connaissances de Monsieur Morin ont également permis de sécuriser des places dans des gares routières moyennant le paiement d'un loyer pour l'occupation de ces places le temps des arrêts. Ses anciens locaux de Marseille lui permettent d'offrir un gîte aux chauffeurs lors des rotations. Les chauffeurs sont tous espagnols et salariés de *Jo Caballero Srl* mais, contraintes réglementaires obligent, ils doivent rester 24h à Marseille avant de revenir à Barcelone. Les locaux de Marseille retrouvent une seconde vie : vestiaires, garage et bureau de liaison sont mis en place et mis à disposition de *Jo Caballero Srl*. Deux salariés de *Jo Caballero Srl* sont également présents en permanence dans les locaux afin de pouvoir assurer l'organisation et le suivi des rotations et l'approvisionnement des bus.

- Une filiale de Scorpio, *Alpagueur SA*, a été créée en France afin d'ouvrir plusieurs restaurants sous la marque *Bel' Mondo*.
- Le bateau, un joli voilier de 30 m, disposant de plusieurs cabines et d'un équipage, désormais amarré au port de Marseille, est utilisé par Monsieur Morin qui y arbore son magnifique borsalino. Il est également occasionnellement utilisé afin de faire des liaisons maritimes entre Barcelone et Marseille pour des clients fortunés ;

Une perquisition au domicile de Monsieur Morin a conduit l'administration à procéder aux rectifications suivantes sur les exercices 2025, 2026, 2027 et 2028 :

- l'administration fiscale française estime que *Scorpio Srl* dispose désormais de son siège de direction effective en France même si les *boards* se tiennent officiellement régulièrement en Espagne en présence de Monsieur Morin. En conséquence, les bénéfices de *Scorpio Srl* sont soumis à l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les holdings créée en 2026 est prélevée sur la valeur vénale du bateau. Monsieur Morin maintient que *Scorpio Srl* est une société espagnole et que la taxe sur les holdings ne peut s'appliquer sur son bateau ;

- L'administration ne remet pas en cause le lieu du siège de *Jo Caballero Srl* mais estime qu'elle dispose d'un établissement stable en France du fait de l'exploitation de la ligne Barcelone-Marseille. Monsieur Morin se défend d'abord lui-même mais est désormais accompagné d'avocats qui soutiennent qu'il n'y a pas d'établissement stable ;
- Ces rectifications atteignent des montants significatifs. L'administration, voyant en Monsieur Morin le cerveau de tout cela, applique, en complément des rehaussements, une pénalité de 80 % pour activité occulte. A bout de souffle, Monsieur Morin dément toute mauvaise foi dans la conduite de ses affaires et rappelle que les sociétés espagnoles fonctionnent conformément à leurs statuts, déposent annuellement leurs déclarations fiscales localement et paient régulièrement leur impôt en Espagne.

Les tribulations de ce français en Espagne se retrouvent à l'audience du 15 juin.

Des plaidoiries énergiques, fondées, vivantes et vibrantes sont attendues sur les points évoqués ci-dessus.

N.B. : la discussion ne portera pas sur d'éventuels revenus réputés distribués.
